

sions à l'éducation de prêtres et de professeurs, à l'impression de livres, etc., pour les missions étrangères. Il peut aussi venir au secours des églises, des écoles et des institutions des pays pauvres, et principalement des missionnaires qui travaillent à la conversion des infidèles.

Lorsque le Saint-Père était en possession de ses Etats, il pouvait faire beaucoup plus pour la conversion des nations païennes, qu'il ne le peut maintenant. Aujourd'hui, il est obligé de compter sur les aumônes des fidèles et sur l'offrande du Denier de Saint-Pierre pour l'accomplissement de ces œuvres et pour l'entretien de sa Cour.

Qu'est-ce qu'on entend par l'indéfectibilité de l'Eglise ?

L'indéfectibilité de l'Eglise veut dire que l'Eglise telle que fondée par Jésus-Christ, durera jusqu'à la fin du monde.

L'indéfectibilité de l'Eglise veut donc dire que l'Eglise ne peut cesser d'exister, ni changer la doctrine que Notre Seigneur lui a enseignée.

L'infailibilité signifie que l'Eglise ne peut enseigner l'erreur pendant le temps de sa durée, et l'indéfectibilité signifie qu'elle durera toujours, qu'elle sera toujours infailible, et qu'elle demeurera toujours telle que Notre Seigneur l'a fondée. Il y a deux choses que nous devons comprendre clairement et ne pas confondre, ce sont les deux espèces de lois qui existent dans l'Eglise : les lois que Notre Seigneur lui a données, et les lois qu'elle a elle-même promulguées. Elle ne peut changer les lois qu'elle a reçues de Notre Seigneur. Ainsi, l'Eglise ne peut abolir un seul sacrement ni en ajouter de nouveaux. Mais lorsque l'Eglise déclare que tel jour il sera défendu de faire usage de viande, c'est une loi qu'elle fait elle-même, et elle pourra la changer lorsqu'elle le voudra. Notre Seigneur a laissé son Eglise libre de faire les lois qu'elle jugerait nécessaires, liberté dont elle a toujours usé en faisant des lois appropriées aux circonstances de temps et de lieu. Elle abroge aujourd'hui d'anciennes lois qui n'ont plus leur raison d'être, et elle en promulgue de nouvelles qui sont devenues nécessaires. Mais elle ne change jamais et ne pourra jamais changer la doctrine, les vérités de la foi ou de la morale, et tout ce que nous devons croire et pratiquer pour sauver notre âme. Elle peut régler certaines choses dans leur application aux lois divines, mais elle ne peut changer la substance même de ces lois.

En quelle personne ces trois attributs de l'Eglise sont-ils réunis ?